Commission Régionale Gestion des Compétitions féminines

Compte-rendu de la réunion Commission
Gestion des compétitions – pôle « compétitions féminines » du 28 novembre 2022
par visio-conférence

Présents : Gilles COUSIN, Joëlle DOMETZ-RIGAUT- Micheline GOLAWSKI, Éric FRELING
Assiste : Laurence DEMAILLY (CTR)

Championnat R2 F :
La commission acte les résultats de la première phase de R2 et les groupes R2 F pour la 2ème partie de saison.

R2 - Accession	R2 - Maintien
DAINVILLE FC	HESDIN O.
VALENCIENNES FC 2	HENIN BEAUMONT FCF 2
AMIENS SC 2	GAUCHY GRUGI ST QUEN
PONT STE MAXENCE US	LONGUEAU ESC
LILLERS FC	LENS RC 2
DUNKERQUE USL	ROUBAIX WERVICQ RCF 2
MERIGNIES OL.	LAMBERSART UF
MAUBEUGE US	BEUVRY US

La 1ère journée de la Phase 2 se jouera les 10 et 11 décembre au lieu des 17 et 18 décembre pour cause de rencontre éventuelle de la France en finale de la Coupe du monde.

Rappel du règlement R2

Article 5 – Accessions - Descentes
R2 F : Accède à la R1F
L'équipe classée première de la R2 F - accession à l'issue de la seconde phase ou l'équipe suivante dans l'ordre du classement au terme de la compétition si la première ne satisfait pas aux obligations réglementaires.
Accèdent en championnat R2F
les deux équipes de district qualifiées à l'issue de la phase d'accession régionale.

Rappel du PV du 15 septembre 2022
Dès lors, sous réserve de satisfaire aux obligations reprises ci-dessus et qui seront réévaluées à l'issue de la première phase ou des matchs aller, une place est attribuée pour chaque championnat suivant **: 1. Flandres 2. Artois 3. Escaut 4. Côte d'Opale 5. Oise** soit 5 places.

Conformément au b. et compte-tenu du nombre d'équipes engagées et ayant terminé les championnats de District de la saison N-1, les membres de la commission ont déterminé la répartition des 3 places restantes. Il en ressort que si une équipe rattachée au **District de l'Aisne ou de la Somme termine 1ère du championnat interdistrict D1 Pré-Ligue « Aisne – Oise – Somme », elle occupera la 6 ème place**.

En cette hypothèse, considérant le nombre d'équipes engagées et ayant terminé les championnats de District de la saison N-1 **les 7 ème et 8 ème places seront attribuées :**
Flandres et Escaut

Si aucune équipe rattachée au District de l'Aisne ou de la Somme ne termine à la 1ère place du championnat interdistrict D1-Pré Ligue « Aisne – Oise – Somme, **la 8ème place de barragiste sera attribuée à un troisième club du District des Flandres**, conformément aux règles pré-exposées.

Descentes de R2 :
Les deux dernières équipes du groupe R2-maintien à l'issue de la 2ème phase rétrogradent en championnat de district.
Afin de maintenir à 16 le nombre d'équipes disputant le R2F, il sera procédé à la rétrogradation d'autant d'équipes que nécessaire, en plus des deux équipes classées dernières de R2F.
Si, après application du dispositif des montées et descentes décrit au présent article, il subsiste des places vacantes, la priorité sera donnée au maintien. De toute façon, l'équipe classée dernière de la R2F- maintien descend automatiquement.

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de la Ligue de Football des Hauts-de-France dans un délai de 2 jours à compter de la notification officielle de la décision contestée (voir procédure article 126 du Règlement Particulier de la Ligue des Hauts-de-France).

Le Président
Gilles COUSIN